

Note d'information n° DGOS/PF2/2017/212 du 26 juin 2017 relative au renouvellement du dispositif des structures labellisées pour la prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes

26/06/2017

Cette note a pour objet d'informer les ARS et les établissements concernés de la liste des structures labellisées par la Direction générale de l'offre de soins pour la prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes à compter du 1er juillet 2017 et jusqu'au 31 décembre 2022.